

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 8 mai 2018, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 1008-00-24

« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 9 mai 2018

(Signé) Danielle Chevette

Danielle Chevette, greffière par intérim